

REÇU LE

27 JAN. 2026

CAGD

Monsieur le Président  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND-DAX  
20 Avenue de la Gare  
CS 10075  
40 102 DAX CEDEX

Mont de Marsan, le 08 janvier 2026

Réf : URBA/RD/2026-01

Objet : Modification  
simplifiée n°4 du PLUi-H du  
Grand Dax

Dossier suivi par :  
Romain DUBOSCQ

Tél : 05 58 85 44 18  
Tél : 07 50 04 03 68  
territoires@landes.chambagri.fr

**Siège Social**

Cité Galliane - BP 279  
40005 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 85 45 45  
Fax : 05 58 85 45 46  
accueil@landes.chambagri.fr

**Antenne Hagetmau**

Pôle d'Activités St Girons  
55 rue du Général Gilliot  
40700 HAGETMAU  
Tél. : 05 58 79 77 70  
Fax : 05 58 79 77 71

**Antenne Yzosse**

Maison du Paysan  
1030 Route de Montfort  
40180 YZOSSE  
Tél. : 05 58 90 72 10  
Fax : 05 58 90 72 11

**Espace Tourisme Vert**

137 avenue Foch - BP 279  
40005 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 85 44 44  
Fax : 05 58 85 44 45

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 184 000 032 00013  
APE 9411 Z

[www.landes.chambagri.fr](http://www.landes.chambagri.fr)

Monsieur le Président,

Vous nous avez soumis pour avis le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté d'Agglomération du Grand-Dax.

Cette modification simplifiée n°4 porte sur la création au sein de la zone UT existante, d'un secteur UTI autorisant l'hébergement et le logement ainsi que le remplacement d'une partie du secteur UTt situé au Nord des Arènes de Dax en UTI.

La modification simplifiée du PLUi-H consistera à apporter des adaptations qui portent sur le règlement écrit et le règlement graphique.

Après analyse du dossier que vous nous avez transmis, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce projet de modification simplifiée, qui n'impacte pas défavorablement les espaces naturels, agricoles et forestiers, et pour lequel nous émettons donc un avis favorable.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Marie-Hélène Cazaubon  
Présidente

